

FLASH INFO CFTC



SÉJOURS ENFANTS ACCOMPAGNÉS

Une aide pour les vacances en famille ou avec un proche

Qui peut en bénéficier ?

- Fonctionnaires, salariés (CDI/CDD), retraités de La Poste
- Veuves / veufs de postiers
- Tuteurs d'orphelins
- Enfants de **4 à 17 ans** (sans limite d'âge si handicap \geq 50%)

Quels séjours ?


- Vacances **avec les parents ou un proche**
- Hébergements possibles :
 - Centre de vacances
 - Gîte / location meublée
 - Camping / hôtel

Quelle aide ?

- Participation **par jour (nuitée)** selon votre quotient familial
- Jusqu'à **45 jours par an maximum**

Exemple :

1 semaine = **7 nuits = 7 jours pris en charge**

 Montant : environ **3,30 € à 9 € par jour** selon les revenus




À savoir

- Un minimum de **5% du séjour reste à votre charge**
- Pour les couples de postiers : cumul possible **jusqu'à 95% du coût total**
- En cas de séparation : aide possible même sans garde principale (pendant les vacances)

Conditions indispensables

- ✓ Enfant déclaré sur la plateforme **Kalidea (CSE-C)**
- ✓ Justificatif du séjour avec présence de l'enfant et du parent
- ✓ Facture complète obligatoire (dates, noms, paiement, coordonnées...)

À retenir

-  Une aide simple pour alléger le coût des vacances en famille
-  Accessible au plus grand nombre
-  Pensez à **faire votre demande après le séjour avec une facture conforme**

Mode d'emploi au verso 

Vos vacances méritent un coup de pouce : merci la CFTC !

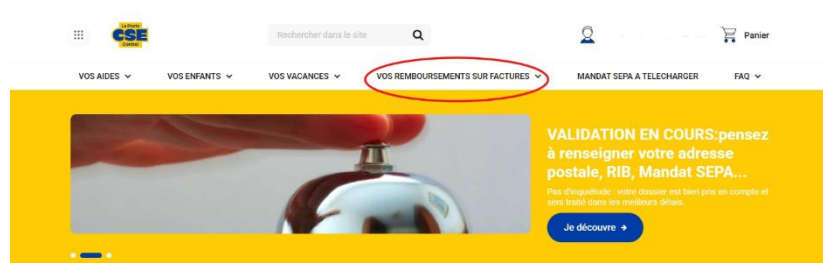
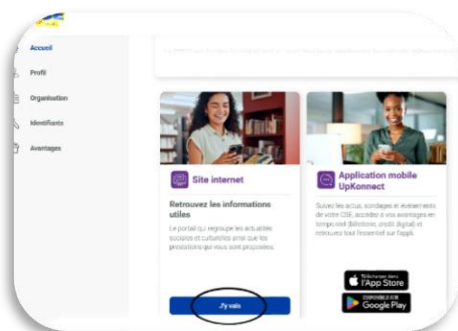
<http://www.cftclaposte.fr>
<https://www.facebook.com/CFTCSNLP/>
 Syndicat CFTC La Poste (@CftcLaPoste) /X



Pour vous aider :

Rendez-vous sur le site de commande du CSE Central Up Kalidea

👉 Cliquez <https://moncompte.up-cse.fr>



AIDE VACANCES ENFANTS

Colonies de Vacances AVEA (pour les non subventionnés)

Colonies de vacances (mairies et autres...)

Séjours en Centres de Vacances Spécialisés pour Handicapés

PARENTALITE

Aide à la garde d'enfants

Aide Péri-scolaire

Soutien aux Apprentissages

Classe découverte

Séjour linguistique

Séjours en centre de loisirs

AIDES VACANCES ADULTES

Vacances Timbrées (Sélection du CSE Cental)

Vacances Timbrées DOM

Séjour enfants accompagnés



Séjour enfants accompagnés



Aide pour séjours avec les parents

Réservation libre : centre de vacances/gîte/village/ hôtel en France ou à l'étranger.

[Ouvrir un dossier >](#)

A noter : Remboursement sur facture pour toutes les prestations

- Les demandes de remboursement doivent être saisies **avant le 19 de chaque mois** pour une prise en charge au cours de ce même mois.
- Le contrôle par le CSEC des demandes est effectué à partir du 26 du mois
- Les remboursements sont effectués dès la seconde quinzaine du mois suivant.
- D'une manière générale, Les demandes doivent obligatoirement être enregistrées dans les 30 jours après réception de la facture SAUF pour les vacances timbrées, dans les 15 jours suivant le retour.